



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
8 avril 2008
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2008

16-27 juin 2008, Genève

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programme de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Soudan

Assistance proposée (montant indicatif) : 33 millions de dollars,
dont 20 millions à prélever sur le
budget ordinaire et 13 millions à
financer au moyen de modalités
de cofinancement et/ou d'autres
ressources, y compris des ressources
ordinaires

Période du programme : Quatre ans (2009-2012)

Cycle de l'assistance : Cinquième

Catégorie sur la base de la décision 2007/42 : A

Assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	12,0	10	22,0
Population et développement	4,0	1	5,0
Égalité des sexes	3,2	2	5,2
Coordination du programme et assistance	0,8	–	0,8
Total	20,0	13	33,0



I. Analyse de la situation

1. Le Soudan est le plus vaste pays d'Afrique. En dépit d'un taux annuel de croissance économique allant de 6 à 7 %, la pauvreté est largement répandue. La proportion des pauvres varie d'une région à une autre, et entre 50 et 90 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Avec un taux d'accroissement démographique de 2,5 % par an, le Soudan devrait compter 38,2 millions d'habitants en 2008. Le taux global de fécondité est élevé puisqu'il s'établit à 5,9 enfants par femme dans le Nord-Soudan et à 6,7 enfants par femme dans le Sud-Soudan. Plus de 45 % de la population est âgée de moins de 15 ans. On compte de plus en plus de ménages dirigés par des femmes, notamment parmi les personnes déplacées.

2. Depuis 1955, des conflits ont entravé le développement du Soudan. En dépit de l'Accord de paix global de 2005 et de l'Accord de paix pour le Soudan oriental de 2006, le conflit persiste au Darfour. Inondations, sécheresses et épidémies répétées ont aggravé la crise humanitaire dans le pays.

3. Le taux de mortalité maternelle est en moyenne de 1 107 décès pour 100 000 naissances vivantes, le Sud-Soudan ayant le taux de mortalité maternelle le plus élevé au monde (2 037 décès pour 100 000 naissances vivantes). La prévalence des fistules obstétricales est imputable à l'insuffisance des soins obstétriques d'urgence. Le taux de prévalence de la contraception est extrêmement faible (8 % dans le nord et 1 % dans le sud). Seulement 57 % des accouchements dans le Nord-Soudan et 5 % dans le Sud-Soudan sont assistés par un personnel qualifié. Environ 37 % des filles sont mariées, voire mères, dès l'âge de 18 ans. Le taux de grossesse chez les adolescentes est élevé dans le Sud-Soudan, où il s'établit à 204 grossesses pour 1 000 jeunes femmes de 15 à 19 ans.

4. La prévalence du VIH varie entre 1,6 % dans le Nord-Soudan et 2,3 % à 7 % dans le Sud-Soudan. En dépit d'une forte sensibilisation au VIH, les femmes et les jeunes connaissent mal les moyens de prévenir l'infection et le taux d'utilisation de préservatifs n'est que de 1,6 %.

5. La mise en œuvre de la politique nationale d'autonomisation des femmes, adoptée en 2006 par le Gouvernement, se trouve entravée par la faiblesse des capacités institutionnelles et l'inégalité des sexes. La violence sexiste persiste. La prévalence des mutilations génitales féminines est de 70 % et les mariages précoces sont monnaie courante. Seuls 18 % des parlementaires sont des femmes en dépit des dispositions constitutionnelles favorisant la participation des femmes au processus politique.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

6. Le quatrième programme d'assistance au Soudan pour la période 2002-2006 était axé sur la réduction de la mortalité maternelle par le biais d'un programme intégré de santé procréative, notamment de services de soins obstétriques d'urgence, de planification de la famille et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles, le VIH/sida et la mutilation génitale féminine. Le programme visait aussi à faciliter l'accès à des services de santé procréative au niveau des États. En 2005, vu le conflit au Darfour et la signature de l'Accord de paix global, le programme a réorienté son action pour privilégier la satisfaction des besoins des femmes et des familles déplacées en matière de santé procréative.

7. Parmi les résultats obtenus, il faut signaler : a) la formulation de politiques et de stratégies en matière de population; b) la conduite d'enquêtes et d'études nationales sur les questions de population; c) le renforcement des capacités du Conseil national de la population; d) l'amélioration des capacités de coordination du Programme national soudanais de lutte contre le sida; et e) la mobilisation de ressources au titre de la prévention du VIH, de l'amélioration de la santé procréative, de la prévention de la violence sexiste dans les situations d'urgence et de la conduite du recensement.

8. Pour ce qui est de la santé procréative, des progrès ont été accomplis dans la prestation de services de base et le financement des contraceptifs et du matériel. Dans les situations d'urgence appelant une assistance humanitaire, le programme a permis : a) de fournir un appui aux protocoles et directives visant à réduire la violence sexiste; b) de fournir des produits et des trousseaux de santé procréative; et c) de renforcer les capacités d'intervention des organisations de la société civile face aux situations d'urgence.

9. La mise en œuvre du programme s'est heurtée aux difficultés suivantes : a) carences des structures d'encadrement des partenaires; b) insuffisance des compétences techniques en matière de planification, de mise en œuvre, de coordination et de suivi des programmes relatifs à la population et au développement; et c) renouvellement rapide du personnel au niveau des États. Il faut redoubler d'efforts pour : a) renforcer les capacités institutionnelles et techniques afin d'intégrer les dimensions population et développement dans les politiques; b) combler les lacunes de l'information; et c) mieux comprendre les barrières socioculturelles.

III. Programme proposé

10. Le programme proposé reflète l'analyse du bilan commun de pays, les priorités nationales recensées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2009-2011 et le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011. Il contribuera à l'action gouvernementale jugée prioritaire dans les plans nationaux et l'Accord de paix global. Il mettra l'accent sur les partenariats, la coordination et la programmation conjointe des Nations Unies. Il comporte trois composantes, à savoir santé et droits en matière de procréation; population et développement; et égalité des sexes.

Composante santé et droits en matière de procréation

11. L'objectif est d'accroître la demande d'informations et de services de santé procréative de qualité, notamment pour ce qui est de la prévention du VIH, et de faciliter l'accès à ces connaissances et à ces services. Le résultat est lié à celui du PNUAD s'agissant de l'accès équitable, notamment des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, à des services sociaux de base de qualité et le recours accru à ces services. Il s'appuiera sur trois produits.

12. *Produit 1 : accès à des services de santé procréative de base intégrés et produits connexes dans les centres de soins de certains États.* Il s'agira : a) d'aider le Ministère fédéral de la santé, les ministères de la santé des États et la société civile à faire en sorte que soit mis en place en matière de santé procréative un programme de base intégré dans le système de soins de santé primaire; b) de

faciliter la planification au niveau des États de façon que la santé procréative devienne une priorité; c) de former les prestataires de services aux compétences cliniques essentielles en matière de santé procréative dans certains États, en particulier dans les zones affectées par un conflit; et d) d'élaborer un système assurant la sécurité de l'approvisionnement en produits d'hygiène procréative et un guide d'utilisation des préservatifs.

13. *Produit 2 : renforcement des capacités techniques et institutionnelles s'agissant de la prestation de soins obstétricaux et néonataux de base et complets en cas d'urgence et de prévention des fistules obstétricales, notamment dans les situations d'après conflit.* Pour ce faire, il faudra : a) élaborer une feuille de route visant à réduire la mortalité maternelle et à privilégier les initiatives de perfectionnement des compétences qui ont pour objet d'augmenter le nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié; b) appuyer les services obstétricaux de base et d'urgence, notamment en équipant, en modernisant ou en reconstruisant des centres de soins; c) renforcer les services d'aiguillage et les interventions de proximité; d) moderniser les maternités existantes au sortir d'une crise; et e) préconiser le recours à la chirurgie pour traiter les fistules obstétricales, appuyer ces interventions, et établir un centre d'excellence à cette fin.

14. *Produit 3 : sensibilisation accrue aux informations relatives à la santé procréative et amélioration des connaissances en matière de prévention du VIH/sida, notamment chez les jeunes non scolarisés.* Il s'agira de faciliter : a) la prise en compte des besoins des adolescents en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative dans les programmes de soins de santé de base; b) la mise en place de services axés sur les jeunes; c) l'application d'un cadre stratégique multisectoriel sur le VIH/sida; d) les activités de mobilisation et de communication s'agissant de la planification de la famille, de la préparation à la naissance, des interventions obstétricales d'urgence, de la fistule obstétricale, de la violence sexiste et du VIH/sida; e) le renforcement des capacités des organisations de jeunes et de la société civile, en collaboration avec des jeunes non scolarisés, dans des situations d'urgence appelant une assistance humanitaire; et f) la conduite de campagnes d'information par le biais des médias, des organisations confessionnelles, des parlementaires, des responsables politiques et des réseaux locaux.

Composante population et développement

15. Cette composante vise à intégrer les questions relatives à la population, à l'égalité des sexes, à la santé procréative, au VIH et aux jeunes, dans des plans, politiques publiques et stratégies de développement reposant sur des données factuelles aux niveaux national et des États, et à financer ces initiatives. Le résultat escompté est lié à celui visé par le PNUAD en ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance démocratique à tous les niveaux sur la base des normes relatives aux droits de l'homme. Il s'appuiera sur trois produits.

16. *Produit 1 : amélioration des capacités du pays et des États de recueillir, analyser, diffuser et utiliser des données quantitatives et qualitatives (ventilées par âge, sexe, situation socioéconomique et unité administrative), en tenant compte des situations d'urgence.* Ce produit sera obtenu en renforçant les institutions nationales de façon à : a) produire, analyser et utiliser des données ventilées au niveau des États; b) entreprendre des études approfondies, ciblées et orientées vers l'action; c) améliorer le fonctionnement des systèmes informatisés de gestion sanitaire; et

d) appuyer les activités conjointes de mobilisation des ressources au titre d'enquêtes démographiques à grande échelle, notamment sur la prévalence du VIH et de l'institutionnalisation d'une base de données de suivi (telle que DevInfo).

17. *Produit 2 : renforcement des capacités d'intégration de la dynamique démographique, des préoccupations en matière de santé procréative et d'égalité des sexes dans la planification et le suivi du développement aux niveaux national et des États.* Pour ce faire, on renforcera les capacités du Conseil national de la population dans les domaines ci-après : a) compétences en matière d'analyse des politiques, de recherche et de calcul des coûts; b) intégration de la dynamique démographique dans la planification, le suivi et l'évaluation du développement; et c) renforcement des capacités en matière de santé procréative et d'égalité des sexes, en particulier dans les situations d'après conflit. Il s'agira de faciliter la participation des institutions et experts nationaux à l'analyse et à la formulation de stratégies sous l'égide du Gouvernement, de favoriser également les activités visant à faire prendre en compte les liens entre la population et le développement lors de la planification du développement des secteurs et des États, et en outre de renforcer les programmes d'études démographiques dans les établissements d'enseignement supérieur de manière à refléter une approche des questions de population et de développement axée sur les droits.

18. *Produit 3 : promotion de la participation des jeunes au développement et de leur autonomisation en la matière.* Le FNUAP appuiera : a) une analyse situationnelle des problèmes que rencontrent les jeunes en matière de développement; b) la mobilisation des ressources au titre de programmes pour les jeunes; et c) la participation des jeunes et la prise en compte des problèmes qui leur sont propres dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du développement.

Composante égalité des sexes

19. Le résultat escompté est le suivant : promotion de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes par le biais d'un environnement institutionnel et socioculturel porteur de façon à garantir le respect des droits de l'homme et l'élimination de la violence sexiste. Lié à celui du PNUAD concernant l'amélioration de la gouvernance démocratique à tous les niveaux sur la base des normes relatives aux droits de l'homme, il s'appuiera sur deux produits.

20. *Produit 1 : renforcement des capacités techniques et institutionnelles d'analyse, de prise en compte et de budgétisation de la problématique hommes-femmes aux niveaux du pays et des États.* Le FNUAP aidera le Gouvernement et la société civile aux niveaux national et des États à concrétiser les politiques d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il s'agira d'appuyer le processus de planification stratégique pour lancer, soutenir et suivre la généralisation d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes au moyen d'audits et d'analyses portant sur les pratiques sexistes et grâce à la planification et à la budgétisation aux niveaux national et des États.

21. *Produit 2 : renforcement des interventions visant à lutter contre la violence sexiste, notamment la mutilation génitale féminine et la violence familiale et sexuelle, et contre les mariages précoces, en améliorant les politiques, les systèmes de sécurité et de protection et en appuyant la mobilisation au niveau local, notamment dans les situations de crise et après.* On soutiendra : a) une analyse de situation visant à éclairer les dimensions socioculturelles de l'inégalité des sexes et

de la violence sexiste, notamment les mariages précoces, les mutilations génitales féminines, la violence sexuelle et familiale comme la stigmatisation et la discrimination associées au VIH/sida, et les questions juridiques connexes; b) la formulation d'une stratégie multisectorielle de lutte contre la violence sexiste; c) des campagnes de sensibilisation et de communication menées au niveau local; d) les systèmes de protection juridique et sociale existants; et e) les initiatives conjointes de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, en particulier dans les situations de conflit et d'après conflit.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

22. Le programme de pays aura recours dans toute la mesure possible à l'exécution et aux modalités de mise en œuvre nationales, et il sera coordonné avec ceux d'autres organismes du système des Nations Unies de façon à mettre en œuvre une approche harmonisée en matière de transferts de fonds. Là où les capacités d'exécution nationale seront limitées, des contrats de sous-traitance seront conclus auprès d'organisations non gouvernementales. Il sera procédé à un examen chaque année, ainsi qu'à un examen à mi-parcours et à un examen et à une évaluation en fin de programme dans le cadre du plan de suivi et d'évaluation mené conjointement avec le PNUAD.

23. Le bureau de pays est sis à Khartoum. Le représentant du FNUAP surveille les services chargés des interventions d'urgence et de l'appui au recensement ainsi que le bureau pour le Sud-Soudan. Le bureau de pays compte en outre un représentant adjoint, des administrateurs de programme nationaux et du personnel d'appui aux opérations et à l'administration. Le bureau du Sud-Soudan comporte un chef de bureau, un coordonnateur international en matière de santé procréative, des administrateurs de programmes nationaux et du personnel d'appui aux opérations recruté au niveau national. Conformément à la typologie approuvée pour les bureaux de pays, le FNUAP allouera des fonds du programme au reclassement de postes existants et à la création de nouveaux postes, notamment pour pouvoir recruter du personnel de projet au niveau national, afin de faciliter la mise en œuvre du programme à l'échelle du pays et des États.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Soudan

Priorité nationale : Réduire la pauvreté et progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en élargissant la couverture des services de base dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

Résultats visés par le PNUAD : a) D'ici à la fin de 2012, accès sur un pied d'égalité des personnes et des communautés à des services sociaux de base de haute qualité et renforcés dans un environnement porteur, s'agissant notamment des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, et recours accru à ces services; et b) d'ici à 2012, amélioration de la gouvernance démocratique à tous les niveaux, sur la base des normes relatives aux droits de l'homme, une attention particulière étant prêtée aux femmes, aux enfants et aux autres groupes vulnérables, en vue de parvenir à la paix et au développement

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant estimatif des ressources par composante de programme (dollars É.-U.)</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><i>Résultats :</i> Recours accru et accès élargi à des informations et services de grande qualité en matière de santé procréative : s'agissant notamment de la prévention du VIH</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant annuel des ressources allouées à la santé procréative <p><i>Source :</i> Rapport budgétaire du Ministère de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoins non satisfaits en matière de planification familiale <p><i>Données de référence :</i> 5,7 %</p> <p><i>Source :</i> Enquête nationale sur la santé des ménages au Soudan</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des accouchements assistés par un personnel qualifié <p><i>Données de référence :</i> 57 %</p> <p><i>Source :</i> Enquête nationale sur la santé des ménages au Soudan</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Accès à des services de santé procréative de base intégrés et produits connexes dans les centres de soins de certains États</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des centres de soins offrant des services de santé procréative de base intégrés • Mise en œuvre du plan de sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative de base • Nombre de services essentiels minimum disponibles en cas d'urgence • Disponibilité de plans opérationnels de préparation et d'intervention en cas d'urgence <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement des capacités techniques et institutionnelles s'agissant de la prestation de soins obstétriques et néonataux de base et complets en cas d'urgence et de prévention des fistules obstétricales, notamment dans les situations d'après conflit</p> <p><i>Indicateurs de produits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des besoins en matière de soins obstétriques et néonataux d'urgence • Pourcentage de césariennes effectuées sur l'ensemble des accouchements • Pourcentage des communautés comptant 500 000 habitants disposant au moins d'un établissement dispensant des soins complets et de quatre établissements dispensant des soins de base dans le domaine de l'obstétrique et de la médecine néonatale d'urgence • Pourcentage des communautés comptant 2 000 habitants desservies par une sage-femme de village ou un accoucheur qualifié <p><i>Produit 3 :</i> Sensibilisation accrue à la santé procréative et amélioration des connaissances en matière de prévention du VIH/sida, en particulier chez les jeunes non scolarisés</p>	<p>Ministère fédéral de la santé et ministères de la santé des États; Ministère de la protection sociale des femmes et des enfants; Ministère des jeunes, de la culture et des sports</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Organisation mondiale de la Santé; Agency for International Development des États-Unis</p> <p>Organisations de la société civile; instituts de recherche et universités</p>	<p>22 millions de dollars</p> <p>(12 millions financés à l'aide du budget ordinaire et 10 millions financés à l'aide d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés	Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés	Partenaires	Montant estimatif des ressources par composante de programme (dollars É.-U.)
Population et développement	<p><i>Résultats</i> : Intégration des questions relatives à la population, à l'égalité des sexes, à la santé procréative, au VIH et aux jeunes dans des plans, politiques publiques et stratégies de développement reposant sur des données factuelles aux niveaux national et des États et financement de ces initiatives</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des allocations budgétaires au titre de la collecte et de l'analyse des données • Intégration dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la dynamique et des caractéristiques démographiques • Disponibilité accrue de données d'enquête sur la dynamique démographique 	<p><i>Indicateurs de produits</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères et protocoles de prestation de services de santé adaptés aux besoins des jeunes • Pourcentage de dispensaires offrant aux jeunes des services essentiels • Pourcentage de jeunes âgés de 12 à 24 ans connaissant au moins cinq mesures préventives clefs, notamment en ce qui concerne le VIH/sida, les maladies sexuellement transmissibles et la violence sexiste • Pourcentage de femmes, d'hommes et de groupes vulnérables connaissant trois méthodes modernes de contraception <p><i>Produit 1</i> : Amélioration des capacités du pays et des États de recueillir, analyser, diffuser et utiliser des données quantitatives et qualitatives (ventilées par âge, sexe, situation socioéconomique et unités administratives), en tenant compte des situations d'urgence</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une série opérationnelle d'indicateurs au niveau national et au niveau des États pour le suivi des programmes en matière de population et d'égalité des sexes ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement • Augmentation du pourcentage de données démographiques utilisées pour la conception des programmes et la prestation des services <p><i>Produit 2</i> : Renforcement des capacités d'intégration de la dynamique démographique, des préoccupations en matière de santé procréative et d'égalité des sexes dans la planification et le suivi du développement aux niveaux national et à celui des États</p> <p><i>Indicateurs de produits</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans annuels, nationaux et sectoriels intégrant la population, la santé procréative et l'égalité des sexes • Augmentation du pourcentage de groupes de population dans toutes les zones régionales, tous groupes confondus, ayant accès à des informations et à des services <p><i>Produit 3</i> : Promotion de la participation des jeunes au développement et de l'autonomisation en la matière</p> <p><i>Indicateurs de produits</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue national fondé sur des données factuelles concernant l'investissement dans la jeunesse • Stratégie nationale concernant les jeunes présentée pour approbation 	<p>Bureau central de statistique; Ministère de l'éducation; Ministère des finances; Ministère de la santé; Ministère de la protection sociale, des femmes et des enfants; et Ministère de la jeunesse, de la culture et des sports; Conseil national de la population et Conseil de la population du Sud-Soudan</p> <p>Organisations de la société civile; instituts de recherche et universités</p>	<p>5 millions de dollars</p> <p>(4 millions financés à l'aide du budget ordinaire et 1 million financé à l'aide d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant estimatif des ressources par composante de programme (dollars É.-U.)</i>
Égalité des sexes	<p><i>Résultats</i> : Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes par le biais d'un environnement institutionnel et socioculturel porteur afin de faire respecter les droits de l'homme et d'éliminer la violence sexiste</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage des partenariats nationaux s'employant à sensibiliser l'opinion à la violence sexiste • Mécanismes nationaux et sous-nationaux mis en place pour suivre et réduire la violence à l'égard des femmes • Augmentation de la proportion de personnes s'opposant à la mutilation génitale féminine • Diminution du taux de violence sexiste 	<p><i>Produit 1</i> : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles d'analyse, de prise en compte et de budgétisation de la problématique hommes-femmes aux niveaux du pays et des États</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la proportion de coordonnateurs et de groupes pour les questions concernant les femmes formés aux niveaux national et des États • Augmentation du pourcentage de fonds alloués au titre du financement de projets d'appui à l'autonomisation des femmes • Augmentation du pourcentage des affectations budgétaires visant à renforcer les coordonnateurs pour les questions concernant les femmes au niveau des États • Nombre de plans sectoriels intégrant des préoccupation antisexistes <p><i>Produit 2</i> : Renforcement des interventions visant à lutter contre la violence sexiste, notamment la mutilation génitale féminine et la violence familiale et sexuelle, ainsi que contre les mariages précoces, en améliorant les politiques, les systèmes de sécurité et de protection et la mobilisation des communautés, notamment dans les situations de crise et après</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale en matière de violence sexiste présentée pour approbation et mise en œuvre • Nombre de plans sectoriels visant la violence sexiste • Système d'information et de suivi de la violence sexiste mis en place • Politique nationale concernant l'âge approprié au mariage mise au point 	<p>Ministère de l'éducation; Ministère des finances; Ministères de la santé (aux niveaux des États et fédéral); Ministère de la justice; Ministère de la protection sociale, des femmes et des enfants</p> <p>Université Alfad; organisations de la société civile; police; instituts de recherche et universités</p>	<p>5,2 millions de dollars</p> <p>(3,2 millions à financer à l'aide du budget ordinaire et 2 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p> <p>Coordination du programme et assistance : 800 000 dollars à imputer au budget ordinaire</p>